

# UNE TECHNOLOGIE QUI ÉVOLUE POUR DES PERFORMANCES SANS CESSE AMÉLIORÉES

2020

En 2020, les appareils rechargeables fonctionnent avec des batteries lithium-ion et un chargeur à induction.

**Autonomie de 20 heures pour 3 heures de charge**

2008

Les appareils rechargeables fonctionnaient avec des piles rechargeables qui se changeaient tous les ans.

**Autonomie de 8 à 14 heures pour 8 heures de charge**

**Audika a fait le choix d'une technologie exclusivement lithium-ion afin d'offrir le meilleur confort à ses patients.** Capable de supporter notre technologie 360°, ainsi que l'utilisation des fonctionnalités connectées (téléphone / système TV) pendant toute une journée.

Il existe différents types de chargeurs : avec des piles rechargeables, avec des batteries lithium-ion, ou encore un chargeur nomade pour faciliter la mobilité et le rangement.



## LES AIDES AUDITIVES RECHARGEABLES : Bénéfices et limites pour vos patients

# LES AIDES AUDITIVES RECHARGEABLES, QUELS BÉNÉFICES POUR VOS PATIENTS ?

## ECO-RESPONSABLE

### Plus de piles à jeter.

Les batteries ayant une durée de vie importante, le système rechargeable a une empreinte écologique moindre.

#### Le saviez-vous ?

100 millions de piles auditives sont utilisées en France chaque année.

## PRATIQUE

### Plus besoin de changer les piles, ni d'éteindre ou d'allumer les appareils auditifs !

Les appareils auditifs rechargeables offrent une plus grande liberté d'utilisation.

Le principe de fonctionnement est simple, le soir, plus besoin d'éteindre les appareils pour économiser les piles, il suffit de les positionner sur le chargeur et ils se rechargent pendant la nuit.

Une nuit de charge assure une journée entière d'autonomie (20 heures).

#### Le saviez vous ?

En 2019, un appareil auditif vendu sur deux est rechargeable.

## PLUS ÉCONOMIQUE ?

### Plusieurs éléments sont à prendre en compte :

- Un budget piles supprimé avec des aides auditives rechargeables (jusqu'à 100€ par an)
- Des piles beaucoup moins bien remboursées par la SS (maximum 15€ par an et par appareil)
- Prise en charge variable des piles par les mutuelles (entre ticket modérateur et frais réels)
- Le prix du chargeur (variable selon les offres commerciales), non remboursé et qui va être amorti sur une durée variable correspondant au nombre d'années d'utilisation des aides auditives (4 ans ou plus)

Il nous semble donc difficile de conclure de manière définitive sur l'aspect économique des aides auditives rechargeables. **Ce qu'il faut retenir, selon nous, c'est que cet aspect n'est pas déterminant dans le choix des aides auditives rechargeables.**

#### A savoir :

SEULS les appareils de classe II sont RECHARGEABLES dans le cadre de la réforme 100% Santé.

## INDISPENSABLE

pour vos patients en cas de :



### Déficience visuelle :

La petitesse des piles crée des difficultés particulières pour les mal-voyants.



### Difficultés de manipulation :

Manque de sensibilité, manque de force, tremblements, arthrose des doigts, troubles de la praxie...



### Problèmes de mémoire :

Certains patients oublient de changer leurs piles ou d'éteindre et allumer leurs appareils.

## LIMITES

Tous les appareils auditifs ne sont pas compatibles avec des chargeurs.

Les modèles de chargeurs peuvent varier d'une génération d'appareils auditifs à une autre.

Activités sans accès à l'électricité (rando, treck...)